

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAC 25** Modifications des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération des 7 et 8 juillet 2008 portant approbation des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'approbation de la modification des statuts du CENTQUATRE ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 23 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les statuts modifiés de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE annexés à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**